

Service public : liberté, égalité, rentabilité ?

Santé, éducation, affaires sociales ou culture : le contrat social, depuis la Révolution, confie d'emblée à l'État la prise en charge de nombre de missions d'intérêt général. Nadège Vezinat analyse dans « *Le Service public empêché* »¹ les conséquences des bouleversements, contre-nature, qu'entraînent les volontés de libéralisation ou de marchandisation.

Par **MICHEL MARIC**,
responsable du secteur International

Depuis 1789 en France, le contrat social repose sur une vision de la société dans laquelle s'affirme la propriété comme un « *droit inviolable et sacré* » mais limité par « *la nécessité publique, légalement constatée* ». La « *nécessité publique* » (art. 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) conduit à distinguer intérêt général et intérêt privé. Si, pendant plus de deux siècles, les crises financières ou les guerres ont régulièrement renouvelé le débat sur le périmètre des services publics, le modèle des « *services publics à la française* » forgé à la Libération s'est trouvé remis en cause dans ses fondements par les défenseurs du néolibéralisme dès la fin des années 1970. Promotrice du secteur privé et d'un désengagement de l'État, puis progressivement de la compétitivité, de l'individualisme et de l'individu entrepreneur, la doctrine néolibérale considère que les services publics doivent répondre à des exigences d'« *efficacité* » et de « *rentabilité* »².

RENTABILITÉ : UNE EXIGENCE ABSURDE

Libéralisation, marchandisation, financiarisation, *Le Service public empêché* décrit et analyse les mécanismes qui désormais entravent le fonctionnement même des services publics.

Puissamment, avec les exigences d'un travail académique qui se situe au croisement de la sociologie, de l'histoire, du droit et de l'économie, l'ouvrage de notre collègue Nadège Vezinat vient éclairer cette absurde volonté : la façon dont se trouve bouleversé le statut des organisations qui produisent l'intérêt général ainsi que les effets de ce processus sur les usagers et sur les personnels.

On se penchera ici sur les arguments élaborés pour justifier les réformes, y compris sur la volonté de convergence des États sociaux et la définition de « *services d'intérêt général* » au sein de l'Union européenne. Un chapitre entier est consacré à la question de la qualité des services publics et à leurs évolutions récentes (maisons de services au public, digitalisation

ou dématérialisation). Un autre à la désingularisation du travail des agents publics dans le contexte d'une focalisation qui perdure sur leur statut malgré le paradoxe des postes désormais non pourvus, avant un examen de l'actuelle gestion des ressources humaines dans la fonction publique.

MARCHANDISER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

En son cœur, l'ouvrage décortique les arguments relatifs à la rentabilité des services publics et ceux censés justifier leur privatisation.

Car qu'entend-on par rentabilité des services publics ? Comment pourrait-on « *marchandiser l'intérêt général* », c'est-à-dire transférer des prérogatives de service public au marché ? L'affirmation première de la nécessaire maîtrise des coûts (sous-entendu d'une charge devenant excessive) qui est ici mise en avant au regard d'un objectif de « *maîtrise de la dette* », comme celle des objectifs de productivité, conduit, souligne l'auteur, à « *inverser [...] la fin et les moyens* » : la volonté de soumission des services publics à un objectif de rentabilité à court terme « *amène à vouloir limiter les déficits et à considérer les dépenses publiques comme un coût plutôt que comme un investissement* ». Cela conduit à gommer les différences entre secteur public et secteur privé et à engager un cercle vicieux : des objectifs de performance sont fixés, les modes de gestion des personnels sont copiés, viennent une réduction des ressources, une dégradation du service public, celle des conditions de travail, l'explosion des contrats précaires, un détournement des usagers, puis l'affirmation d'une nécessaire ouverture à la concurrence ou la privatisation... Et la perte de sens.

Pourtant, la place des services publics pose une question de solidarité et de conception même de l'État. Il est alors nécessaire d'actualiser le débat sur ce qui constitue l'intérêt général. En attendant, et c'est le plus remarquable dans ce contexte, note l'auteur, le service public, bien qu'empêché, continue de fonctionner. ■



Il est nécessaire d'actualiser le débat sur ce qui constitue l'intérêt général.

1. Nadège Vezinat, *Le Service public empêché*, PUF, 376 p., 24 €.
2. Sur l'exigence de rentabilité dans l'enseignement supérieur et la recherche, voir le dossier du *Snesup* n° 659, novembre 2017 : www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-659-novembre-2017.